

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 5

Absents : 3

Membres présents : 15

Votants : 20

Pour : 20

DELIBERATION

28 AOUT 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur CAZALS Philippe.

Date de la convocation : 24 AOUT 2023

Secrétaire de séance : BERNARD Frédérique

Présents : Mesdames et Messieurs, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, GUEDDARI Ahmed, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, SAINT PIERRE Claude, SANCHEZ Jean-François, SAUVAGNAC Laurent, WAGNER Ban

Procurations : AL MALLAK Hussam à WAGNER Ban, OLIVE Cécile à GASTAL Nathalie, SERRANO Christel à Gérard LAFFORGUE, MOUYSET Zoubida à PELAEZ Antoine, ZERRAD Nacera à LOUBET Jean-Louis

Absents : AZEMAR Vincent, MAZARS Myriam, RUIZ Sylvain

DELIBERATION : 2023/08/28/01

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la procédure de consultation du marché de travaux pour le réaménagement du groupe scolaire.

Différentes opérations de négociation et relance de consultations ont été nécessaires afin d'obtenir des tarifs plus proches de l'estimation initiale qui s'élevait en janvier 2023 à 836 000€ HT.

Après analyse des différentes offres, les entreprises et montants retenus sont les suivants :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Désamiantage- démolition	CAMINAL	48 674.92
2	Gros œuvre	LE MARCOURY	261 547.39
3	Charpentes - couvertures - Etanchéité	CELESTIN CHARPENTES	117 000.00
4	Menuiseries extérieures	LABASTERE 34	78 945.00
5	Serrurerie	FABRILIS	23 216.35
6	Cloisons et faux plafonds	RTI	77 224.00
7	Menuiseries intérieures	MG BOIS MENUISERIE	38 902.47
8	Revêtement de sols	REVELEMENT DU SUD PROCERAM	14 755.25
9	Peinture - nettoyage - signalisation	SOCAMO	13 656.50
10	Courants forts - courants faibles	FRANCELEC	65 419.73
11	CVC - Plomberie	BOUYGUES	92 668.56
12	VRD Espaces verts	TP SONERM	93 000.00
13	Photovoltaïque	ECOSYST	33 260.08
		Total HT	958 270.25
		TVA	191 654.05
		Total TTC	1 149 924.30

- Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
- **Valide** le nouveau montant des travaux à réaliser, soit 958 270.25€ HT
- **Dit** que les crédits budgétaires prévus à l'opération 20 – Ecole Primaire sont suffisants pour mener à bien ces travaux
- **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus,
Pour le Maire, Premier Adjoint CAZALS Philippe



Le Premier Adjoint :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.
 - Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le Site Internet de la commune : 31/08/2023

Déposé en préfecture le :

Le Premier Adjoint,